

Circulaire d'information n° 665

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 5 mars 2025 VISIOCONFERENCE

Destinataires :

Membres du Conseil d'administration,
Présidents des Comités Régionaux & Départementaux,
Responsables Arbitres de région,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A ;
Dirigeants des clubs et des instances fédérales,

Rapporteurs : Benoit RAVIER, Evelyne GLAIZE, Xavier MOURONVALLE

Date de remise : 10/03/2025

Date de diffusion : 18/03/2025

Votants : ALLASIO Lionel ; BOISSADY Laurent ; BOUVIER Harmony ; CHESSE Jean ; CLEROY Jean-Michel ; CROCHARD Ludovic ; Alexandre DEBRENNNE, FERRIOU Carole ; FREUND Geneviève ; GAUBIL Mélanie ; GLAIZE Evelyne ; IMBERT Caroline ; JANGNÄS Pierre ; MEGRET Julien ; MOURONVALLE Xavier ; Thomas NAGLIERI, PERNOT Clara ; PELEGREN Isabelle ; ROLAND Edwige ; SALAUN-LE BAUT Monique ; SALIOU Dominique ; TAGLANG Alain ; VENTROUX Virginie ; PEZET Christophe

Invités non-votants : BINON Benoit ; RAVIER Benoit.

Absent(s) excusé(s) : STALTER Edith ; TORRES Lionel ; GRILLAT Olivier ; DIZIER Adeline

Sommaire

1.	DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS	1
2.	INFORMATIONS DU PRESIDENT.....	1
3.	LES MOTIONS PROPOSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2

Les débats

Le Conseil d'administration s'est tenu le 5 mars 2025 en visioconférence après avoir été convoqué. Le quorum est constaté. Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

1. DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS

Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions ou le bureau de la fédération

2025_09_ADMIN	Approbation de la circulaire N°664	adoptée
2025_10_FIN	Validation des comptes 2024	adoptée
2025_11_FIN	Affectation du résultat	adoptée
2025_12_FIN	Appellation du fonds Paris 2024	adoptée
2025_13_FIN	Affectation d'une somme du report à nouveau au « Fonds emploi »	adoptée
2025_14_FIN	Affectation d'une somme du report à nouveau au « Los Angeles 2028 »	adoptée
2025_15_FIN	Affiliation : Saison 2026	adoptée
2025_16_FIN	Licences : Saison 2026	adoptée
2025_17_FIN	Convention réglementée 2024	adoptée
2025_18_FIN	Budget 2025	adoptée
2025_19_FIN	Convention réglementée 2023	adoptée

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 Championnats de France

- Le Président effectue un retour sur le championnat de France tir à 18m adultes & jeunes et remercie l'organisateur pour la qualité du championnat.
- Les championnats de France 2025 3D et Campagne ont trouvé des organisateurs. La validation se fera lors du Bureau exécutif du 14 mars. Pour la 1ère manche de D1, il n'y pas de candidat. Xavier Veray et Lionel Allasio vont proposer une organisation pour que le Championnat de France D1 se déroule en 2 manches.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 5 mars 2025 VISIOCONFERENCE

3. LES MOTIONS PROPOSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. Approbation de la circulaire n° 664

Le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15&16 février 2025 publié dans la circulaire d'information N°664 est adopté après les corrections apportées dans la composition des commissions. (Cf.  Motion 2025_09_ADMIN).

La circulaire d'information n° 664 est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.2. Validation des comptes de l'exercice 2024

Les comptes 2024 sont validés à l'unanimité des votants. (Cf.  Motion 2025_10_FIN).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants et sera présentée à l'approbation de l'Assemblée Générale (23 votants).

3.3. Proposition d'affectation du résultat 2024

La motion propose d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de -137.960 € de la manière suivante :

- o Au fonds associatif « 50 salles » pour -10.000 €
- o Au fonds associatif « Paris 2024 » pour -69.726 €
- o Au fonds associatif « emploi » pour -98.934€. (Cf.  Motion 2025_11_FIN).

La proposition d'affectation est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants). Elle sera présentée au vote de l'Assemblée Générale.

3.4. Changement d'appellation du fonds associatif Paris 2024

La motion vise à proposer la modification de l'appellation du fonds « Paris 2024 » en « Los Angeles 2028 en gardant le même objectif que de disposer de moyens pour la préparation de l'équipe de France Olympique (Cf.  Motion 2025_12_FIN).

Le changement d'appellation est adopté à l'unanimité des votants (23 votants). Il sera présenté au vote de l'Assemblée Générale.

3.5. Affectation d'une somme du « Report à nouveau » au Fonds associatif « emploi »

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au fonds associatif « emploi » (Cf.  Motion 2025_13_FIN).

La proposition d'affectation est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants). Elle sera présentée au vote de l'Assemblée Générale.

3.6. Affectation d'une somme du « Report à nouveau » au Fonds associatif « Los Angeles 2028 »

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au fonds associatif « Los Angeles 2028 » (Cf.  Motion 2025_14_FIN).

La proposition d'affectation est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants). Elle sera présentée au vote de l'Assemblée Générale.

3.7. Tarif des affiliations : Saison 2026

Le Conseil d'administration se positionne sur les tarifs de l'affiliation pour la saison 2026 (Cf.  Motion 2025_15_FIN).

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants). La motion sera présentée au vote de l'Assemblée Générale.

3.8. Tarif des licences : Saison 2026

Le Conseil d'administration se positionne sur les tarifs des licences pour la saison 2026 (Cf.  Motion 2025_16_FIN). Des précisions sont apportées sur le tableau qui recense les différents tarifs.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants). La motion sera présentée au vote de l'Assemblée Générale.

Circulaire d'information n° 665

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 5 mars 2025 VISIOCONFERENCE

3.9. Convention réglementée

Le Conseil d'administration est amené à valider une convention réglementée concernant un administrateur pour de la publicité à titre gratuit résultant d'un usage depuis plusieurs années (Cf.  Motion 2025_17_FIN).

La convention réglementée est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants).

L'intéressé n'était pas présent à ce Conseil d'Administration, il n'a pas pris part au vote.

3.10. Budget 2025

Le budget 2025 qui est présenté fait apparaître un budget équilibré en recettes et en dépenses d'un montant de 5.524.580€. (Cf.  Motion 2025_18_FIN).

Le budget 2025 est adopté à l'unanimité des votants (23 votants). Il sera présenté au vote de l'Assemblée Générale.

3.11. Convention réglementée

La convention réglementée N°1 pour l'exercice 2023 relatif à une subvention de la FFTA vers le COFTA n'ayant pas été présentée en Conseil d'administration à temps l'année dernière, elle est soumise au vote du Conseil d'administration pour régularisation comme indiqué dans le rapport spécial du commissaire aux comptes produit à l'assemblée générale 2024. (Cf.  Motion 2025_19_FIN).

La convention réglementée est validée à l'unanimité des votants (23 votants).

Le Journal Officiel du Conseil d'administration du 5 mars 2025

2025_09_ADMIN	Approbation de la circulaire N°664	adoptée
2025_10_FIN	Validation des comptes 2024	adoptée
2025_11_FIN	Affectation du résultat	adoptée
2025_12_FIN	Appellation du fonds Paris 2024	adoptée
2025_13_FIN	Affectation d'une somme du report à nouveau au « Fonds emploi »	adoptée
2025_14_FIN	Affectation d'une somme du report à nouveau au « Los Angeles 2028 »	adoptée
2025_15_FIN	Affiliation : Saison 2026	adoptée
2025_16_FIN	Licences : Saison 2026	adoptée
2025_17_FIN	Convention réglementée 2024	adoptée
2025_16_FIN	Budget 2025	adoptée
2025_16_FIN	Convention réglementée 2023	adoptée

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_09_ADM
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	SG & SGA
---	----------

OBJET DE LA MOTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration en date du 15 & 16 février 2025 publié dans la circulaire d'information N° 664.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 15 & 16 février 2025 publié dans la circulaire d'information N°664 est adopté.

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :
Adopté :Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Benoit Ravier, Angélique Vasseur

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_10_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Validation de la plaquette des comptes de la FFTA pour l'exercice comptable 2024.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Validation de la plaquette des comptes 2024 (compte de résultat et bilan).

IMPACT DE LA MOTION

Impact financier avec la reprise des fonds et l'affectation du résultat.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_11_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice comptable 2024.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de -137.960 € de la manière suivante :

- Au fonds associatif « 50 salles » pour -10.000 €
- Au fonds associatif « Paris 2024 » pour -69.726 €
- Au fonds associatif « Emploi » pour -98.934€

IMPACT DE LA MOTION

La motion vient diminuer les fonds associatifs des montants précisés ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_12_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Transformation de l'appellation du fonds associatif Paris 2024 en fonds Los Angeles 2028.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier le fonds « Paris 2024 » avec l'appellation « Los Angeles 2028 ».

IMPACT DE LA MOTION

Continuité du fonds associatif et de son objectif (préparation de l'équipe de France olympique).

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_13_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Affectation d'une somme du « Report à nouveau » au Fonds associatif « emploi »

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au fonds associatif « emploi » une somme de 50.000 € pour disposer au total d'une somme de 211.566 € sur le fonds associatif « emploi »

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_14_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Affectation d'une somme du « Report à nouveau » au Fonds associatif « Los Angeles 2028 »

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au fonds associatif « Los Angeles 2028 » une somme de 50.000 € pour disposer au total d'une somme de 226.863 € sur le fonds associatif « Los Angeles 2028 »

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_15_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Tarif affiliation : saison 2026

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale les montants d'affiliation déterminés en fonction du nombre de licenciés par club selon le barème suivant :

- 6 à 19 licenciés : 50€
- 20 à 49 licenciés : 75€
- 50 à 69 licenciés : 100€
- 70 à 99 licenciés : 125€
- 100 à 149 licenciés : 150€
- 150 à 199 licenciés : 175€
- Plus de 200 licenciés : 200€

La primo affiliation est fixée à 50€.

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_16_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
---	------------

OBJET DE LA MOTION	
--------------------	--

Tarif des licences : saison 2026

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)	
--	--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)	
--	--

Conformément à l'article 1.9.2.7 des statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de fixer les montants des licences pour la saison 2026 :

Licences 2026		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
<i>U11</i>		P	17 €	2 €	(****)	(****)
<i>U13 à U21</i>		J	26 €	2 €	(****)	(****)
<i>Adultes (S1, S2, S3)</i>	<i>Pratique en compétition</i>	A	44 €	2 €	(****)	(****)
	<i>Pratique en club</i>	L	36 €	2 €	(****)	(****)
	<i>Pas de pratique</i>	E	27 €	2 €	(****)	(****)
<i>Conventions (4)</i>	<i>FFSA (*****)</i>	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	<i>FFSU</i>	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	<i>UNSS</i>	S	14 €	2 €	2 €	2 €
<i>Découverte (à partir du 1^{er} mars)</i>		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance en responsabilité civile incluse tout comme l'assurance en individuel accident (avec la possibilité d'y renoncer pour cette dernière à 0.28€).

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(****) Sur présentation de justificatif :

- Licence convention FFSA :

Uniquement sur présentation de licence compétition de la fédération concernée (FFSA)

- FFSU et UNSS :

Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

IMPACT DE LA MOTION	
---------------------	--

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_17_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Direction administrative
---	--------------------------

OBJET DE LA MOTION

Convention réglementée pour la publicité gratuite sur le site internet de la FFTA.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

La FFTA fait de la publicité gratuite sur le site internet de la FFTA pour deux sociétés à savoir LT Coaching et Sport et Tourisme depuis de nombreuses années. La société LT Coaching est dirigée par un administrateur. Il s'agit de M. Lionel TORRES qui a été élu sur le collège des entraîneurs à l'occasion de la dernière assemblée générale élective.

Cette motion vise donc à informer le conseil d'administration de cette publicité qui est effectuée à titre gratuit pour les années 2024 et 2025.

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit Ravier, Karine Fourcade

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_18_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	TRESORIERS
---	------------

OBJET DE LA MOTION

Vote du budget 2025 qui sera présenté en assemblée générale.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le budget 2025 est présenté en annexe. Il fait apparaître un budget équilibré en recettes et en dépenses d'un montant

de 5.524.580€.

IMPACT DE LA MOTION

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Vote en Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_19_FIN
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Direction administrative
---	--------------------------

OBJET DE LA MOTION

La convention réglementée 2023 n'ayant pas été présentée en Conseil d'administration à temps l'année dernière, elle est soumise au vote du Conseil d'administration pour régularisation.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Convention réglementée N°1 2023 :

Le nom de l'entité cocontractante avec la FFTA est le COFTA,

Nom des personnes concernées : M. Jean-Michel CLEROY en tant que Président de la FFTA et Président du COFTA ;

La nature de la convention est la suivante : accord entre les parties visant à combler le déficit du COFTA.

- Objet : Subvention
- Modalités essentielles de ladite convention ==> subvention pour combler le déficit du COFTA
- Montant : 142.122€

La somme a été prélevée du fonds fédéral pour les grands évènements.

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Trésoriers, Benoit, Ravier, Karine Fourcade